



Tabac : une nouvelle hausse de prix de 5 % se profile en 2013

Rubrique : actualités - Date : mardi 2 octobre 2012

Le relèvement des droits sur le tabac devrait conduire les fabricants à augmenter le prix des cigarettes de près de 5 % l'été prochain. Les gains iront uniquement à l'Etat.

Après la hausse des prix des cigarettes de près de 7 % intervenue hier, un nouveau relèvement des tarifs d'environ 5 %, voire plus, se profile pour juillet prochain. Le gouvernement a annoncé hier un relèvement des droits sur le tabac, qui passeront de 64,25 % à 64,70 %. L'ensemble des taxes (droits, TVA) et la remise des buralistes (8,54 %) représentent près de 90 % du prix de vente d'une cigarette, le reste constituant le chiffre d'affaires des industriels. Pour maintenir intactes leurs marges, ces derniers devraient augmenter concomitamment leurs tarifs de près de 5 %, soit 30 centimes par paquet, estime-t-on à Bercy. « Dès lors qu'il y a une augmentation de la fiscalité, soit les fabricants intègrent la totalité de cette augmentation à leur détriment -c'est rarement le cas -, [soit] il y a naturellement un report sur les prix », souligne le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac.

+ 10 % pour le tabac à rouler

Des industriels interrogés évoquent plutôt 40 centimes de hausse pour les paquets de cigarettes l'an prochain, car d'autres éléments de la fiscalité vont être modifiés. Les droits se décomposent en une partie proportionnelle aux tarifs et une partie dite « spécifique », c'est-à-dire forfaitaire. Outre le relèvement global des droits, il est prévu un relèvement de la part spécifique, ce qui permettra de taxer davantage les cigarettes les moins chères et le tabac à rouler, qui sont « des produits d'entrée dans le tabagisme », souligne-t-on à Bercy. Le tabac à rouler, dont les prix ont augmenté de 10 % hier, devrait enregistrer une nouvelle hausse de 10 % en juillet prochain.

Le ministère du Budget estime que le relèvement des taxes puis des prix rapportera 125 millions d'euros aux finances publiques, puis 250 millions en année pleine. Cela s'ajoutera aux 350 millions d'euros de recettes supplémentaires attendues en 2013 à la suite du relèvement des prix du 1^{er} octobre : Bercy table sur une baisse des volumes vendus d'environ 4 %, le marché en valeur progressant de 2,5 %.

Les fabricants critiquent cette hausse de la fiscalité, alors que la série de hausses de prix précédentes était de leur fait, en bonne entente avec l'exécutif. Le gouvernement agit ainsi car il est sous la pression de sa majorité parlementaire, qui réclame depuis cet été une hausse des taxes visant les bénéfices des fabricants, qui se sont accrus ces dernières années. Le député Jean-Marie Le Guen (PS), qui dénonce « une explosion du chiffre d'affaires des fabricants de plus de 26 % en quatre ans », réclame ainsi une taxation ad hoc de 200 à 250 millions d'euros.

Le relèvement des droits prévu représente trois fois moins, environ 80 millions d'euros (0,45 point rapporté à un marché de 18 milliards). Si le gouvernement avait opté pour le scénario Le Guen, les hausses de tarifs auraient atteint plus de 15 %. L'exécutif souligne que les finances publiques obtiendront bien les 250 millions d'euros supplémentaires escomptés et que les industriels ne gagneront rien, cette fois-ci, à la hausse des prix. Mais ils ne perdront rien non plus, ne vont pas manquer de constater élus et associations.

ÉTIENNE LEFEBVRE

SOURCE : [Les Echos](#)